



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le jeudi 27 février 2025

Prochaine politique agricole commune (PAC) : une vision de la Commission européenne qui reprend les principales priorités françaises, mais qui doit être amendée pour éviter toute renationalisation des politiques agricoles, selon Annie Genevard

Annie Genevard a salué la vision de la Commission européenne sur l'agriculture et l'alimentation, rendue publique le 19 février et qui reprend de nombreuses priorités françaises. Elle a toutefois fait état de plusieurs préoccupations majeures lors de son échange avec le commissaire Hansen.

Après s'être entretenu avec le Commissaire, la ministre a réuni l'ensemble des représentants professionnels agricoles pour un échange très direct avec le Commissaire ce jour au Salon International de l'Agriculture. Ce dernier a ainsi pu entendre les préoccupations des agriculteurs français.

À l'occasion du début des négociations sur la révision de la Politique Agricole Commune (PAC), à la suite de la publication par la Commission européenne de sa vision sur l'agriculture et l'alimentation, **Annie Genevard**, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, réaffirme son engagement en faveur de la PAC en tant que pilier fondamental de notre modèle agricole européen.

Elle se félicite l'importance attribuée par la Commission à la souveraineté alimentaire, à l'affirmation du caractère stratégique de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi qu'à la reconnaissance du rôle crucial de la politique agricole commune à l'heure des grands bouleversements géopolitiques et climatiques contemporains. Le caractère commun de cette politique, notamment au travers des paiements directs, doit être préservé et élargi, notamment en matière d'harmonisation des autorisations relatives aux produits phytopharmaceutiques.

En outre, les orientations en faveur du renouvellement des générations, d'une meilleure gestion des risques en agriculture, notamment par la réserve de crise ou une réforme de la moyenne olympique ou d'une révision des règles en matière de commande publique ou d'affichage de l'origine doivent être saluées.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

Pour autant, Annie Genevard fait état de certaines préoccupations de la France quant au budget à venir de la PAC et au projet d'accord avec le Mercosur, fixant clairement les principes essentiels qui guideront l'action du Gouvernement français dans les prochains mois dans sa négociation avec la Commission, le Parlement européen et les autres Etats membres.

1. La révision de la PAC : une démarche dans les enceintes agricoles du Conseil de l'Union européenne

La révision de la PAC doit impérativement se dérouler dans les enceintes agricoles du Conseil de l'Union européenne, et non se faire au détour de la révision du Cadre Financier Pluriannuel (CFP). La PAC doit être abordée et réformée indépendamment des discussions financières globales, afin de préserver ses spécificités et ses objectifs.

2. Le maintien d'un budget dédié pour la PAC

La ministre réaffirme la nécessité de maintenir un budget spécifiquement dédié à la PAC, structuré en deux piliers : le premier, consacré aux paiements directs et à la gestion du marché, et le second, visant à soutenir le développement rural. Il est impératif que la PAC ne soit pas incluse dans un fonds unique, afin d'assurer une allocation claire et stable des ressources à l'agriculture européenne.

3. La PAC : un caractère commun pour garantir l'équité

« Il est primordial que la PAC conserve son caractère commun. Ce principe fondamental garantit le bon fonctionnement du marché intérieur européen et permet d'assurer des conditions de commerce équitable entre les agriculteurs de l'UE », déclare Annie Genevard. Cette dimension commune est essentielle pour préserver les principes de solidarité et de cohésion, qui sont au cœur de notre politique agricole.

4. Sécuriser les paiements directs pour les agriculteurs

La ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire insiste également sur le fait qu'elle s'oppose fermement à l'idée que certains agriculteurs, bénéficiaires actuels des paiements directs, pourraient en être exclus à l'avenir. Ces paiements sont cruciaux pour la stabilité des exploitations agricoles et pour la sécurité des revenus des agriculteurs. La PAC doit continuer de soutenir ces agriculteurs dans des conditions transparentes et équitables.

« La révision de la PAC doit impérativement respecter les principes fondateurs de solidarité, de justice sociale et de durabilité qui sont au cœur de notre agriculture. Nous défendons une PAC qui soutient tous nos agriculteurs, garantissant des conditions de concurrence loyales et une sécurité alimentaire pour l'ensemble des Européens. La France s'opposera à toute tentative de dilution ou de remise en cause de cette politique essentielle pour nos territoires, notre environnement et nos citoyens. » **Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.**

5. Le projet d'accord UE-Mercosur

La ministre souligne qu'il est essentiel de ne pas préempter les décisions à venir concernant le projet d'accord UE-Mercosur, dont les agriculteurs ne peuvent en aucun cas être la variable d'ajustement.

6. Harmonisation des autorisations de mise en marché des produits phytosanitaires

Annie Genevard soutient également le principe d'une harmonisation au niveau européen des autorisations de mise en marché des produits phytosanitaires. Cette harmonisation est cruciale pour garantir à la fois la sécurité alimentaire et des pratiques agricoles durables à travers l'ensemble de l'Union européenne.